



AIDE À DOMICILE



Le Portage de repas à domicile

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS HOUDANAIS

22, porte d'Éperon 78550 Maulette

T. 01 30 46 82 80

ccph@cc-payshoudanais.fr – www.cc-payshoudanais.fr



Le Portage de repas à domicile

Présentation

Depuis août 2002, la CC Pays Houdanais propose à ses habitants un service de portage de repas à domicile, pour les personnes âgées ou dépendantes, accessible dans toutes les communes de la collectivité.



Combien ça coûte ?

Chaque plateau repas est facturé 10,21 euros (6,24 euros pour les bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées). Certaines assurances et mutuelles peuvent prendre en charge une partie de ce coût, renseignez-vous auprès d'elles. Les factures sont adressées chaque mois à domicile, aux bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).



Qu'est-ce que le portage de repas ?

- Des repas équilibrés, complets et diversifiés, préparés par des spécialistes de l'alimentation.
- Un plateau repas comprenant un déjeuner (une entrée, un plat principal, un fromage, un dessert), un souper (un potage ou une salade, un fromage ou un laitage) et du pain.
- Des régimes alimentaires adaptés à la demande (pauvre en sel, pauvre en sucre).
- Des régimes alimentaires à texture modifiée (mixé, mouliné, haché)
- Des repas du lundi au dimanche toute l'année.
- La possibilité de souscrire le service tous les jours, quelques jours par semaine ou ponctuellement (sortie d'hôpital...).

Le Portage, pour qui ?

Qui peut bénéficier du portage de repas à domicile ?

- D'une manière générale :
 - toute personne âgée de 60 ans et plus,
 - toute personne avec un handicap permanent reconnu.
- Dans certains cas particuliers, quel que soit votre âge :
 - en cas d'accident, de maladie, de handicap ou d'incapacité provisoires (maternité...)

Comment interrompre le service ?

Vous partez en vacances ? Vous souhaitez arrêter le service ?

Par simple courrier adressé 8 jours à l'avance, et sans autre formalité, la CC Pays Houdanais répond à votre attente.

Vous êtes hospitalisé ?

Le service est suspendu immédiatement après votre appel ou celui de vos proches, sans aucun frais. Il est réactivé à votre demande dès le jour de votre sortie.

Le service de portage de repas à domicile est conçu en toute souplesse pour s'adapter au mieux à vos besoins.

Inscriptions

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions se font auprès de la CC Pays Houdanais :

Communauté de Communes du Pays Houdanais

22 Porte d'Épernon 78550 MAULETTE

T. 01 30 46 82 91

e.roann@cc-payshoudanais.fr

N'hésitez pas également à vous renseigner auprès de votre mairie ou des Centres Communaux d'Action Sociale !

Pour chaque inscription, vous devez fournir :

- Une pièce d'identité et un justificatif de domicile
- L'acceptation par l'utilisateur du règlement du service
- Un certificat médical portant mention de votre régime alimentaire (normal ou adapté)

Aucun compte ne sera ouvert sans présentation du certificat médical.

Les dossiers peuvent être retirés et déposés au siège de la CC Pays Houdanais ou vous être transmis par courrier.

Vous pouvez également télécharger le dossier d'inscription sur le site Internet de la CCPH :

www.cc-payshoudanais.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS HOUDANAIS
22, porte d'Éperon 78550 Maulette
T. 01 30 46 82 91
ccph@cc-payshoudanais.fr – www.cc-payshoudanais.fr